



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2021 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152^e année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Mme le Maire, Paola Hawa
Mme la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

M. le directeur général, Martin Bonhomme.

M. le trésorier, Michael Finnerty.

Mme la Directrice des loisirs et de la vie communautaire, Nicole Trudeau.

Mme le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Mme la greffière, Jennifer Ma agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02-053-21	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par M. Yvan Labelle
Appuyé par M. Francis Juneau

D'ouvrir la séance extraordinaire du 15 février 2021. Il est 18 h 35.

Adoptée à l'unanimité.

02-054-21	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par M. Denis Gignac
Appuyé par Mme Dana Chevalier

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

02-053-21 Ouverture de la séance

02-054-21 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

02-055-21 Adoption de procès-verbaux

4. Urbanisme

4.1. Autres sujets

02-056-21 Approbation du plan d'aménagement du complexe médical

5. Services techniques

5.1. Acceptation de plans

02-057-21 Adoption du plan d'élimination des raccordements inversés

6. Administration et greffe

6.1. Autres sujets

02-058-21 Modification de l'heure de la séance ordinaire du 15 mars 2021

02-059-21 Assurances de dommages – Regroupement Municipalités de l'île de Montréal – Octroi de contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022 – Paiement des primes et de la quote-part

7. Finances

7.1. Dons / promotions / aides financières

02-060-21 Aide financière – Dons / promotions / aides financières – École primaire du Bout-de-L'Isle

7.2. Autres sujets

02-061-21 Résolution pour fixer le terme de l'emprunt du Règlement numéro 821 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 993 941 \$

8. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

02-062-21 Adoption du Règlement numéro 830 relatif au déneigement par des entrepreneurs privés

9. Dépôt de documents**10. Levée de la séance**

02-063-21 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.

Ouverture et fermeture de la période de question, il est 18 h 36.

La greffière mentionne qu'elle n'a reçu aucune question.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

02-055-21	Adoption de procès-verbaux
------------------	-----------------------------------

ATTENDU QUE la greffière a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 février 2021;

Il est proposé par M. Tom Broad
Appuyé par M. Ryan Young

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. URBANISME**4.1. AUTRES SUJETS**

02-056-21	Approbation du plan d'aménagement du complexe médical
------------------	--

ATTENDU QUE dans le cadre de la transaction de vente d'une partie du terrain de l'hôpital en vue de la construction d'un complexe médical, la ville doit approuver le plan d'implantation du projet en relation avec les orientations du Programme Particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard des Anciens-Combattants;

ATTENDU QUE le 15 janvier 2021, la firme Dany Tremblay Urbanisme-Conseil Inc. a soumis une deuxième version du plan d'implantation préparé par Provencher Roy Associés Architectes Inc.;

4312

ATTENDU QUE le 8 février 2021, la firme Dany Tremblay Urbanisme-Conseil Inc. a soumis une version révisée (option 2) du plan d'implantation préparé par Provencher Roy Associés Architectes Inc.;

ATTENDU QUE la version du 8 février 2021 est conforme aux objectifs du Programme Particulier d'Urbanisme du boulevard des Anciens-Combattants, tel qu'adopté par le conseil municipal le 13 mai 2019 sous la résolution numéro 05-124-19;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Tom Broad
Appuyé par M. Denis Gignac

D'approuver le plan d'implantation option 2 daté du 8 février 2021, tel que soumis par la firme Dany Tremblay urbanisme-Conseil Inc., en vue de la construction d'un complexe médical sur une partie des terrains de l'hôpital.

Adoptée à l'unanimité.

5. SERVICES TECHNIQUES

5.1. ACCEPTATION DE PLANS

02-057-21	Adoption du plan d'élimination des raccordements inversés
------------------	--

ATTENDU QUE dans le programme de subvention PRIMEAU, une des obligations est la mise en place d'un plan d'élimination des raccordements inversés;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue va produire le plan d'élimination des raccordements inversés et son échéancier de réalisation;

ATTENDU QUE l'identification des raccordements inversés est une compétence de l'agglomération de Montréal sur l'ensemble du territoire (incluant les réseaux locaux des villes liées);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young
Appuyé par M. Denis Gignac

Que le conseil DE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'engage à mettre en place le plan d'élimination des raccordements inversés, conformément aux raccordements inversés identifiés par la ville de Montréal (Agglomération de Montréal);

Que la municipalité transmette le plan d'élimination des raccordements au chargé de projet du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

Adoptée à l'unanimité.

6. ADMINISTRATION ET GREFFE

6.1. AUTRES SUJETS

02-058-21	Modification de l'heure de la séance ordinaire du 15 mars 2021
------------------	---

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-074 ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QUE la séance ordinaire du 15 mars 2021 se tiendra par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yvan Labelle
Appuyé par M. Denis Gignac

De modifier l'heure de la séance ordinaire du 15 mars 2021 à 18 h 30 au lieu de 19 h 30.

Adopté à l'unanimité.

02-059-21	Assurances de dommages – Regroupement Municipalités de l'île de Montréal – Octroi de contrat pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022 – Paiement des primes et de la quote-part
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est membre du regroupement des municipalités de l'île de Montréal de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'acquisition d'assurances de dommages;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public, les plus bas soumissionnaires conformes pour la fourniture des diverses couvertures d'assurance de dommages du regroupement sont : la société BFL Canada pour les blocs A, et B et La Capitale Assurances générales pour le bloc C;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Francis Juneau
Appuyé par Mme Dana Chevalier

De ratifier l'adjudication de contrat par l'UMQ pour la fourniture des diverses couvertures d'assurance de dommages du regroupement Municipalités de l'Île-de-Montréal à la société BFL Canada pour les blocs A, et B et à La Capitale Assurances générales pour le bloc C, sous les conditions prévues au cahier des charges et aux soumissions des adjudicataires, pour une durée maximale de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2026;

D'accepter les conditions des nouveaux contrats d'assurance pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022;

D'autoriser la dépense de la somme de 37 419,97 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-190-00-422 du fonds général, représentant la prime de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

D'autoriser la dépense de la somme nette de 13 606,00 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-422 du fonds général, représentant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2021;

D'autoriser le maire, la greffière ou leur remplaçant à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

7. FINANCES

7.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

02-060-21	Aide financière – Dons / promotions / aides financières – École primaire du Bout-de-L'Isle
------------------	---

ATTENDU la demande d'aide financière de l'école primaire du Bout-de-L'Isle, en date du 11 février 2021;

ATTENDU QUE le conseil municipal a étudié cette demande d'aide financière;

ATTENDU QUE cette demande rencontre les objectifs d'accroître la canopée de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac
Appuyé par M. Ryan Young

D'accorder une aide financière de 2 500 \$ à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, pour l'achat d'arbres, afin de soutenir le projet d'embellissement de la cour d'école du Bout-de-L'Isle;

Que l'école du Bout-de-L'Isle remette à la Ville les pièces justificatives dès qu'elle procèdera à l'achat desdits arbres;

Adoptée à l'unanimité.

7.2. AUTRES SUJETS

02-061-21	Résolution pour fixer le terme de l'emprunt du Règlement numéro 821 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 993 941 \$
------------------	---

4315

ATTENDU QUE le *Règlement numéro 821 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 993 941 \$* prévoit un terme n'excédant pas vingt ans;

ATTENDU QUE le trésorier de la ville recommande de fixer le terme de l'emprunt à vingt ans, ce qui représente la durée de vie minimale des infrastructures visées par ce règlement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Tom Broad
Appuyé par Mme Dana Chevalier

De fixer le terme de l'emprunt du *Règlement numéro 821 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 993 941 \$* à vingt ans.

8. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

02-062-21	Adoption du Règlement numéro 830 relatif au déneigement par des entrepreneurs privés
-----------	---

ATTENDU QUE l'adoption du *Règlement numéro 830 relatif au déneigement par des entrepreneurs privés* a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion dûment donné par Mme le maire, Paola Hawa, lors de l'assemblée ordinaire tenue le 8 février 2021 et portant le numéro de résolution 02-044-21;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yvan Labelle
Appuyé par M. Tom Broad

D'adopter le Règlement numéro 830, ci-joint en Annexe « A ».

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « B »;**
- **Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal – Année 2020;**

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

02-063-21	Levée de la séance
-----------	---------------------------

Il est proposé par M. Ryan Young
Appuyé par Mme Dana Chevalier

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 41.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Paola Hawa
Maire

Me Jennifer Ma
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-113767

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 15 février 2021 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le _____ février 2021.

Mme Paola Hawa, Maire

Me Jennifer Ma, Greffière